

(Sleeve)

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide Crusade^{MC}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS
LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....100 g/L
Tébuconazole.....126 g/L

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX
ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 35831 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 0,5 à 324 L

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

CORROSIF pour les yeux et la peau. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaines non ciblées. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion des températures, de l'équipement d'application et des réglages de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues, les chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou un écran facial) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et des gants non requis durant l'application dans une cabine ou cockpit fermés.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer l'eau par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures

au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Crusade^{MC} est une marque de Nufarm Agriculture Inc.

(Booklet)

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide Crusade^{MC}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS
LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....100 g/L
Tébuconazole.....126 g/L

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 35831 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 0,5 à 324 L

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Fongicide Crusade^{MC} est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge, et l'avoine.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

CORROSIF pour les yeux et la peau. NE PAS mettre dans les yeux ou sur la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaines non ciblées. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion des températures, de l'équipement d'application et des réglages de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues, les chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou un écran facial) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et des gants non requis durant l'application dans un cabine ou cockpits fermées.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer l'eau par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit

être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons de Pulvérisation :

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des

habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				Habitat terrestre
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver, et dur), de l'orge, de l'avoine		1	1	1	1	1
Aérienne	Blé (de printemps, d'hiver, et dur), de l'orge, de l'avoine	Voilure fixe	5	1	1	1	15
		Voilure tournante	2	1	1	1	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Le **Fongicide Crusade** est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (de printemps, d'hiver et dur), de l'orge, et de l'avoine. Le **Fongicide Crusade** protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

DIRECTIVES D'UTILISATION			
CULTURE	MALADIE	TAUX (mL/ha)	OBSERVATIONS
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Réprime : Fusariose de l'épi (<i>Gibberella zeae</i> / <i>Fusarium graminearum</i>) Supprime :	800 - 1000 Appliquer Crusade avec un	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide Crusade comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 %

	<p>Rouilles (des feuilles, tiges et striée) (<i>Puccinia recondita</i>, <i>P. graminis</i>, <i>P. striiformis</i>)</p> <p>Tache septorienne et des glumes (<i>Septoria tritici</i>, <i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	<p>agent tensioactif non ionique comme Enhance à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v</p>	<p>des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>
<u>Orge</u>	<p>Réprime : Fusariose de l'épi (<i>Fusarium spp.</i>) (au taux de 1000 mL/ha seulement)</p> <p>Supprime : Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouilles des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (<i>Puccinia hordei</i>, <i>P. graminis</i>, <i>P. striiformis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	<p>800 - 1000</p> <p>Appliquer Crusade avec un agent tensioactif non ionique comme Enhance à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v</p>	<p>Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide Crusade comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>
<u>Avoine</u>	<p>Supprime : Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)</p> <p>Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p>Tache ovoïde et tige noire septorienne (<i>Septoria avenae</i> syn. <i>Septoria avenae</i>)</p>	<p>800 - 1000</p> <p>Appliquer Crusade avec un agent tensioactif non ionique comme Enhance à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v</p>	<p>Appliquer le Fongicide Crusade comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour</p>

			l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.
--	--	--	--

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas faire plus d'une application avec le **Fongicide Crusade** par saison de croissance.
- Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le **Fongicide Crusade**.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.

Rotation des cultures :

Un délai de 120 jours avant le semis de cultures de rotation doit être respecté pour les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien ressemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

<u>Culture</u>	<u>DAAR</u>
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	36 jours
Orge	36 jours
Avoine	36 jours

Instructions de mélange :

Le **Fongicide Crusade** doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. Avant de verser le **Fongicide Crusade** dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est parfaitement propre.

Fongicide Crusade appliqué seul :

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d'agitation en marche.
- Verser la quantité requise de **Fongicide Crusade** dans l'eau puis ajouter le reste du volume d'eau total nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

APPLICATION TERRESTRE :

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer le **Fongicide Crusade** dans au moins 100 L d'eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI, doivent être respectées.
7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

1. Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).
4. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
5. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

1. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:
2. Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare pour un aéronef à pilotage conventionnel.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
4. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Fongicide Crusade** contient deux fongicides appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à **Fongicide Crusade** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Crusade ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie

de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nufarm Agriculture Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide Crusade** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

Crusade^{MC} est une marque de Nufarm Agriculture Inc.